

République Française

Département de la Loire

Ville de CRAINTILLEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 30 mai, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 mai 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 10
Procurations : 4
Votants : 14

Présents :

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Stéphane DEFOUS, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Odile MASSON

Absents : Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Christiane ROCHEDIX, Philippe GREGOIRE

Délibération n° 21

Secrétaire de séance : Catherine BERTHERAT

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET :

Créances éteintes

Mandants

Arnaud VASSAL
Anne-Laure SEUX
Christiane ROCHEDIX
Philippe GREGOIRE

Mandataires

Catherine BERTHERAT
Baptiste BON
Odile MASSON
Catherine BERTHERAT

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 24 mai 2024, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200750-20240530-2024-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la transmission par le comptable public d'une demande d'effacement de dettes pour un contribuable. Ce contribuable a contracté, auprès de la Commune, une dette dont le montant s'élève à 279,10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité,


- *d'approuver l'effacement de la créance sus-citée d'un montant global de 279,10€,*
- *dit que cette dépense sera inscrite au budget communal de l'exercice en cours*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,


Georges THOMAS